

Commune de Saint-Bénigne

Conseil municipal 22 septembre 2022 Procès-verbal de séance

Le 22 septembre 2022 à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence d'Emily UNIA, Maire.

Présents :

Emily UNIA - Catherine POMMET - Gilles FONTAINE - Géraldine MALTERRE - Philippe VILARD - Christian BROUILLARD - Chantal CHATAGNIER - Jean-Paul DE SOUSA - Frédéric DELALANDE - Stéphanie DEY - Alain MICHEL - Christian PERDRIX - Christelle VAUCHER.

Absents :

Arlette DENIS - Amélie FEVRE.

- > dont pouvoir donné par Arlette DENIS à Gilles FONTAINE

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 13
- absents : 2
- procurations : 1

Date d'affichage : 04/10/2022

Secrétaire de séance désigné par le conseil : Frédéric DELALANDE

Ordre du jour de la séance

Urbanisme

- Divers documents à étudier

Bâtiments communaux

Finances

- Etude de devis

- Décision modificative

Associations

- Demandes de subventions

SDIS

- Convention de mise à disposition d'oxygène médicinale

Conseiller municipal correspondant incendie et secours

Agents communaux

Syndicat d'eau potable Saône Veyle Reyssouze

- Rapport sur le prix et la qualité du service 2021

Commissions Communales

Environnement

- Convention d'usage île de la Motte

Communauté de communes Bresse et Saône

Comptes-rendus de diverses réunions

Décisions du maire

Informations diverses

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 13 juillet 2022

Le procès-verbal du 13 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

Urbanisme

Déclarations préalables :

- Chamerande : division de parcelle
- Croix Ravier Villeneuve : panneaux photovoltaïques
- Mairie Prairie : clôture
- Les Bonnots : clôture
- Le Carruge : clôture
- Croix Ravier Villeneuve : clôture
- Les Mollets : capteurs solaires thermiques

Permis de construire :

- Creux Gonin Ternant : véranda
- Le village : maison individuelle
- La commune : rénovation énergétique de l'école et création d'une nouvelle salle de classe
- Les Bonnots : avancée de toit

DIA :

- Lotissement Champs de Saint Bénigne

CU :

- Prés Raviers : prés

Instauration de la taxe d'aménagement par secteur.

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2014/11/002 du 5 novembre 2014 fixant la taxe d'aménagement communale à 4 % à partir du 1er janvier 2015.

Les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 % selon les aménagements à réaliser, par secteur de leur territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer un taux de 1 %, pour des secteurs définis par parcelle (Les Mollets, l'Etang, les Plantes et le Grand Mollard) à partir du 1er janvier 2023 et de maintenir le taux à 4 % sur le reste du territoire communal.

Bâtiments communaux

Divers travaux ont été effectués cet été sur la commune.

Des travaux de plomberie et d'électricité ont été réalisés à l'école.

Une structure sportive a été achetée auprès de Casal Sport pour 4 460 €. Le sou des écoles a financé cet investissement pour 3 000€ le reste étant à la charge de la commune. La commune a également fait appel à l'entreprise Bouvard pour son installation pour 760.80 €.

Son usage est exclusivement réservé aux élèves lors du temps scolaire.

La deuxième couche de roulement à Creux Gonin Ternant a été réalisée.

Une plateforme pour l'abri bus prévu à la Villeneuve est opérationnelle. Nous sommes dans l'attente de la structure financée par la Région.

Le contrôle du fonctionnement des cloches de l'église a été réalisé.

Enfin, le conseil municipal se réjouit de l'installation d'un nouveau coq, suite à un vol, réalisé par l'entreprise Eclat de Pierre de Viré, sur le monument aux morts

Finances

Etude de devis

Le conseil municipal valide les devis suivants :

- Un devis de 5 164,20 € pour la réhausse de 8 tampons Croix Ravier Villeneuve par la société SAUR
- Un devis de 1 087,20 € pour l'installation d'un mât au carré militaire et un écusson porte-drapeau de façade à la mairie auprès de l'entreprise Mâcon gravures
- Un devis de 5 222,40 € pour remplacer le compresseur de la chambre froide de la cantine auprès de l'entreprise CPC froid
- Un devis de 288 € pour un panneau de signalisation indiquant le camping des Ripettes auprès de l'entreprise ADLM
- Un devis de 408 € pour la pose d'une enseigne indiquant la bibliothèque par l'entreprise ADLM

La révision des contrats d'assurance auprès de Groupama a permis d'économiser 5 600 €.

Les crédits 2022 ouverts au compte 66112 « intérêts courus non échus » du budget assainissement sont insuffisants. Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

Section fonctionnement :

- article 617/011 dépenses : - 1 €
- article 66112/66 dépenses : + 1 €

Associations

Madame le Maire expose la demande de l'association 1,2,3 Soleil.

Le centre de loisirs basé à Pont-de-Vaux est ouvert aux enfants des communes du secteur. L'association ayant du mal à équilibrer son budget elle sollicite une subvention exceptionnelle.

Madame le Maire rappelle que pour 2022, une subvention de 1 050 € a déjà été versée et propose un complément de 212 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 212 € à l'association 1,2,3 Soleil.

Madame le Maire expose la demande de l'association Cantine scolaire de Saint-Bénigne.

Celle-ci rencontre des difficultés financières liées en partie à l'organisation mise en place pour faire face à la crise sanitaire covid nécessitant l'embauche de personnels supplémentaires ainsi qu'à l'augmentation des coûts de fabrication des repas.

Elle explique également qu'il a été difficile pour l'association de répartir ces frais aux familles dans sa totalité.

Madame le Maire rappelle que pour 2022, une subvention de 650 € a déjà été versée et propose un complément exceptionnel de 4 000 € afin de palier au déficit du bilan de l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention, décide de verser une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association Cantine scolaire de Saint-Bénigne.

SDIS

Madame le Maire rappelle la délibération du 27 juillet 2010 et la convention du 29 septembre 2010 de mise à disposition d'oxygène médical. Elle explique que cette convention est caduque.

Le CPINI est actuellement détenteur d'une bouteille d'oxygène médical de 5 litres et il convient donc de formaliser par convention sa mise à disposition par le SDIS de l'Ain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'oxygène médical, par le SDIS de l'Ain, au CPINI de Saint-Bénigne.

Conseiller municipal correspondant incendie et secours

Madame le Maire explique que la commune doit désigner parmi les conseillers municipaux, un correspondant incendie et secours dans le cadre de missions d'information et de sensibilisation des habitants de la commune. Christian Perdrix est désigné pour remplir cette fonction. Un arrêté de nomination sera établi.

Agents communaux

Evelyne Sixdenier a participé à une formation du Département de l'Ain sur l'utilisation de la plateforme dématérialisée des marchés publics.

Jérôme Giral, nouvel agent technique, a intégré la collectivité le 1er septembre.

Le remplacement de Maria Cerqueira est assuré par Florence Ryon jusqu'au 11 octobre.

Syndicat d'eau potable Saône Veyle et Reyssouze

Le conseil municipal a pris acte du contenu du rapport relatif au prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le syndicat d'eau potable Saône Veyle Reyssouze pour l'exercice 2021.

Commissions communales

La commission bâtiments s'est réunie le 6 septembre. Le cabinet d'architecte a présenté la phase pro pour les travaux de l'école. Une création d'ouverture dans la salle de sieste a été rajoutée aux travaux. Ceux-ci débuteront en début d'année et seront principalement effectués lors des vacances scolaires afin de ne pas perturber les apprentissages des élèves. La sous-commission départementale de sécurité a émis un avis favorable à l'aménagement d'une salle de classe en R+1 en lieu et place d'un logement.

Environnement

Madame le Maire présente la convention d'usage dont le but est de permettre la mise en œuvre des actions de préservation du patrimoine naturel de l'île de la Motte.

En effet, ce site présente différents enjeux : la ressource en eau, la biodiversité qu'elle abrite ou encore le cadre paysager.

Le conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, propriétaire de parcelles de prairies inondables sur la commune intervient sur le domaine public fluvial de la Saône au droit de l'île de la Motte via une convention d'occupation temporaire avec Voies Navigables de France depuis 1993.

Les parcelles concernées par la convention, propriété de la commune, sont louées sous fermage à un exploitant agricole (GAEC du pré fleuri).

La commune souhaite que l'île de la Motte soit accessible à pied depuis la route, dans le respect de l'activité agricole, de la faune et de la flore. L'exploitant agricole consent à libérer un passage pour favoriser cet accès. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention d'usage – Ile de la Motte conclue entre la Commune de Saint-Bénigne, le GAEC du pré fleuri et le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes.

Communauté de communes Bresse et Saône

Madame le Maire rend compte de la commission petite enfance solidarité qui s'est réunie le 6 septembre et qui concerne le renouvellement de la Convention territoriale globale entre la MSA, la CAF et la Communauté de communes Bresse et Saône.

Comptes-rendus de diverses réunions

Philippe Vilard rend compte de l'AG de Saint Béaal qui s'est déroulée le 8 septembre.

Catherine Pommet informe de l'AG de Rantanplan du 9 septembre.

Le 15 septembre, Madame le Maire a participé à l'AG du rugby.

Le CCAS organise son repas annuel en direction des aînés le 22 octobre.

Madame Le Maire se félicite de l'accueil réservé par la population au spectacle « Au non du père » le 16 septembre. Une cinquantaine de personnes se sont déplacées.

Clôture de la séance à 22h30

Le secrétaire de séance



Le Maire

